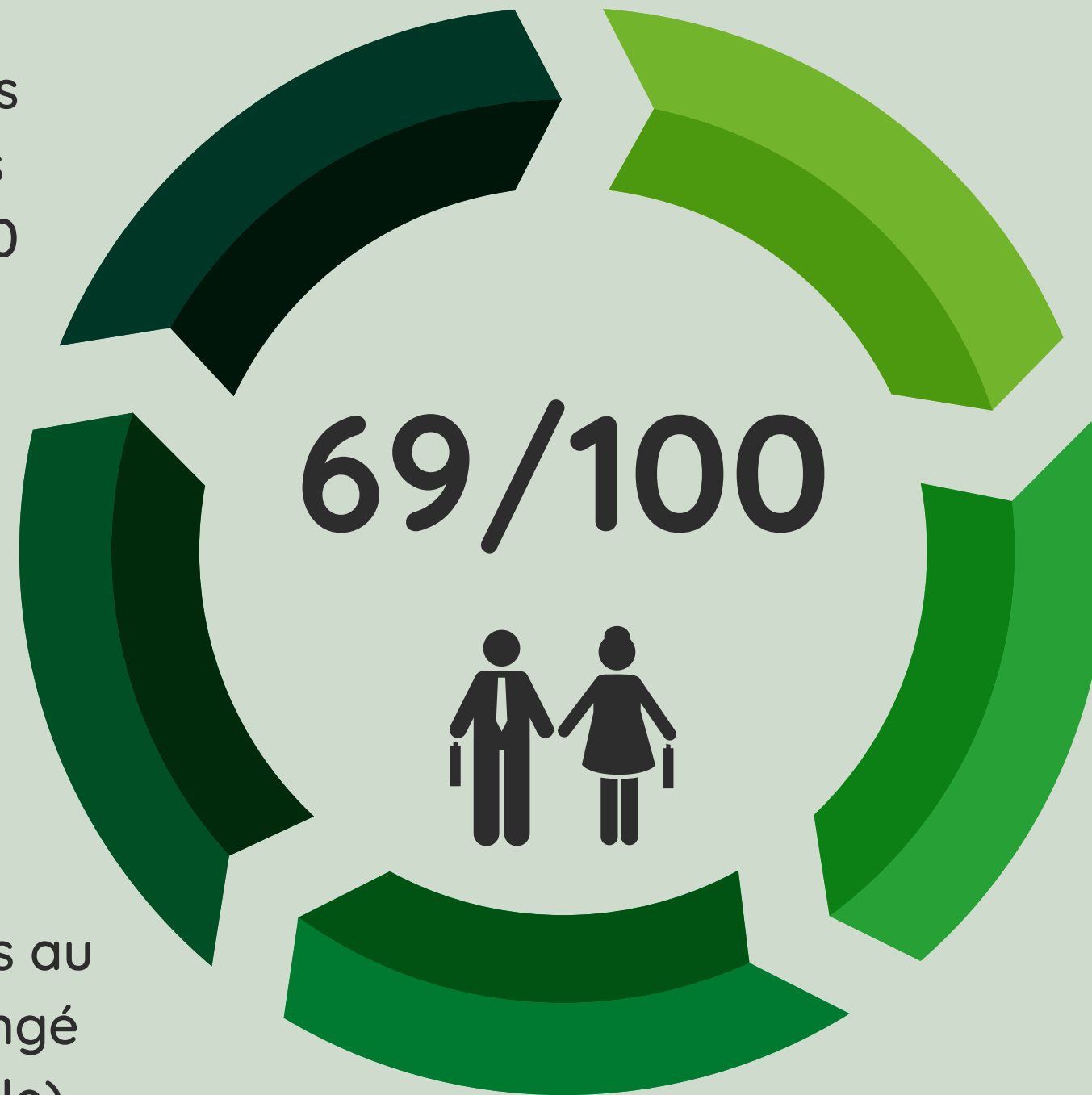


Ecart de rémunération
39/40

Publié le 01 mars 2022

Parité parmi les 10 plus
hautes rémunérations
5/10



Ecart de taux
d'augmentations individuelles
15/35

% de salariées augmentées au
retour d'un congé
maternité (non calculable)